

B

FORMATIONS

Mardi 10 juillet 2018

L'ACTUALITE SOCIALE DU SECTEUR DU BATIMENT

Avec plus de 1500 sessions de formation en droit social dispensées ces 10 dernières années, BLOHORN Formations est un des acteurs majeurs de ce marché. Grâce à notre méthodologie et nos supports pratiques, notre taux de satisfaction frôle les 100% de clients « très satisfait ».

INFOS PRATIQUES

Animateur :
Adeline LALLEMENT
JURISTE DROIT SOCIAL
Cabinet Blohorn Avocats

Hôtel MERCURE Aéroport
1, Av. Charles Lindbergh
MERIGNAC

DATE

Mardi 10 juillet 2018
De 8h30 à 12h30

Accueil à partir de 8h00
autour d'un petit déjeuner

TARIFS

390 euros HT pour l'animation (frais de participation à la réalisation du support inclus)

TARIF ABONNES BLOHORN

250 euros HT

Imputable sur le budget formation de l'entreprise (!)

Blohorn

— A V O C A T S —

EXPERTISE ET STRATÉGIE
DROIT SOCIAL

Les réformes sociales s'accroissent ! L'année 2018 est riche en rebondissements. Le secteur du bâtiment est particulièrement concerné avec la conclusion de la nouvelle convention collective nationale des ouvriers du bâtiment du 7 mars 2018 applicable au 1^{er} juillet 2018. Quelles sont les nouvelles mesures législatives et conventionnelles à suivre et analyser ? Quels sont leur contenu ? Quelles conséquences sont attendues pour les entreprises ? Leur calendrier ? Les points de vigilance ? Quelles sont les décisions jurisprudentielles à retenir afin de sécuriser les pratiques ? Comment les interpréter ? De nombreuses questions

THÈMES

L'actualité conventionnelle :

-La refonte de Convention collective nationale des ouvriers du bâtiment au 1^{er} juillet 2018

L'actualité légale et réglementaire :

-Mise en pratique du RGPD

L'actualité jurisprudentielle marquante pour le secteur du bâtiment :

- Revirements
- Confirmations
- Evolutions

PUBLICS CONCERNÉS

Chef d'entreprise du bâtiment, responsable service RH, chef de service, collaborateur spécialisés en droit social, Expert-Comptable

CONTENU

I/ La nouvelle structure de la convention collective nationale

• Disparition et intégration dans le texte national des dispositions territoriales spécifiques :

- Sur la définition et la majoration du travail de nuit,
- Sur les primes d'outillage, de pénibilité, de risques

• Intégration des accords de branche de réduction du temps de travail au texte conventionnel

II/ Les modifications majeures

- Inscription de l'obligation de souscrire à la carte BTP
- Augmentation du contingent annuel d'heures supplémentaires
- Petits déplacements : calcul des distances en kilomètres réels
- Modification de l'objet de l'indemnité de trajet
- Précisions sur les conditions de versement de l'indemnité de repas
- Modification de la définition de l'ouvrier envoyé en grand déplacement
- Abaissement du seuil d'indemnisation du temps de trajet dans le cadre des voyages périodiques

III/ Adaptation, mise en conformité de la convention collective aux dispositions légales

- L'obligation de non concurrence est substituée à l'obligation de loyauté
- Renforcement de l'obligation d'égalité de traitement
- Nouvelle définition de la durée du travail
- Nouvelles exceptions à la semaine de travail de 5 jours
- Nouvelle disposition relative aux équipes de suppléances
- Précision sur l'obligation de respecter l'égalité salariale
- Intégration des modifications de la réglementation relative au bulletin de paie
- Alignement des jours d'autorisations d'absences sur la loi
- Classification : prise en compte des diplômes professionnels bâtiment

IV/ Mise en pratique du RGPD

- Le registre de traitement de données
- L'analyse d'impact

V / Actualités jurisprudentielles :

- Vie privée du salarié/ réseaux sociaux/contrôle de l'employeur
- Reconductio du CDD
- Période d'essai et suspension du contrat de travail

OBJECTIFS

- Décrypter la nouvelle convention collective des ouvriers du bâtiment et sa mise en pratique
- Analyser la mise en œuvre du RGPD en entreprise
- Maîtriser le contrôle de l'employeur sur l'utilisation du matériel mis à disposition

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports juridiques et théoriques illustrés par des exemples concrets
- Mise en situation